

Fiche de poste Chargé(e) de mission « Economie territoriale et marque Valeurs Parc »



Le Syndicat mixte du Pays Médoc

Le Syndicat mixte du pays Médoc, crée en 1999, est constitué des 4 Communautés de communes du Médoc (Médoc Atlantique, Médoc Cœur de Presqu'île, Médullienne et Médoc Estuaire) et des communes de Blanquefort, Eysines et Parempuyre. Il porte le projet de création du Parc naturel régional Médoc et a pour missions :

- L'affirmation du Pays Médoc, reconnu géographiquement, historiquement et culturellement ;
- L'élaboration et la mise en œuvre d'une charte de développement durable qui érige ce territoire identifié en territoire de projet ;
- La conduite du projet de Parc naturel régional Médoc par l'animation de la concertation nécessaire à l'élaboration de la charte de Pnr et l'appui à la Région Nouvelle-Aquitaine dans l'avancement de la procédure de labellisation ;
- La mise en œuvre d'actions de préfiguration de la Charte de Pnr ;
- La préparation de l'évolution du Syndicat Mixte du Pays Médoc vers un Syndicat Mixte de gestion du Pnr Médoc.

Le Syndicat mixte est administré par un Conseil syndical composé de délégués élus ou désignés par les Communautés de communes et communes adhérentes. Il s'appuie sur le travail de commissions thématiques et d'un conseil de développement.

Dès la publication du décret de classement du Parc naturel régional Médoc (prévue au cours du 1^{er} semestre 2019), il a vocation à devenir le Syndicat Mixte de Gestion du Pnr Médoc. Les missions du Pays Médoc seront ainsi amplifiées et étoffées conformément à la charte du Pnr. Cette charte guidera l'action du Parc pour les 15 prochaines années, en lien avec les signataires de la charte (52 communes, les 3 Communautés de communes, les villes et agglomération portes du parc, le Conseil Départemental de la Gironde et la Région Nouvelle-Aquitaine) et les nombreux partenaires publics et privés identifiés. Les statuts du Syndicat Mixte de Gestion du Pnr Médoc approuvé par les communes, EPCI et collectivités membres du Pnr Médoc s'appliqueront alors. Les instances en place au sein du Pays Médoc verront leur composition évoluer et leur fonctionnement réorganisé. Elles seront également complétées par de nouvelles instances comme le Conseil scientifique et de prospective et d'autres commissions thématiques.

L'équipe du Syndicat mixte est aujourd'hui composée de 10 personnes, 7 Chargés de mission et 2 assistantes, une Direction et une Direction adjointe administrative et financière. L'organigramme du futur Parc naturel régional Médoc prévoit à 3 ans une équipe de 17 personnes.

D'autre part, le Syndicat Mixte de Gestion développera ses actions au sein d'une « Maison de Parc » ayant vocation à héberger l'équipe mais également à constituer un lieu au service de l'animation de réseau, à l'expérimentation, à l'innovation territoriale et à l'accueil du public. Le projet constitué autour de la Maison de Parc a vocation à créer un maillage entre les différents lieux ouverts au public du territoire.

Description de la mission

Animer la stratégie de développement local développée dans la Charte de Pnr et mettre en place les actions :

- Animer la commission « Economie territoriale » du Pays-futur Pnr Médoc constituée d'élus et de représentants du Conseil de développement et dont le rôle est d'orienter et de piloter la mission « Développement territorial ».
- Mettre en place et valoriser la marque « Valeur Parc » : établir les cahiers des charges, recenser, accompagner et labelliser les prestataires, promouvoir la marque « Valeur Parc » et ses produits ;
- Piloter l'accompagnement du Pays-futur Pnr Médoc au réseau des Tiers-lieux médocains, à leur développement et leur promotion
- Animer le réseau des développeurs économiques des CdC du Médoc : participer à la construction d'une culture partagée en matière d'approche économique territoriale, appuyer la conception de projets collectifs et / ou innovants ;
- Constituer une veille économique du territoire et déployer les outils nécessaires (observatoire) en coordination étroite avec les collectivités, les acteurs économiques, les entreprises, les acteurs de l'emploi et de la formation et les institutionnels ;
- Etre activateur de réseau pour construire des actions collectives, en partenariat avec les Communauté de communes et autres partenaires. A titre d'exemple, le / la Chargé(e) de Mission ouvrira de nouveaux chantiers tels que l'attractivité du territoire, l'accompagnement de projets dits « atypiques », la dynamisation du commerce et de l'artisanat dans une logique de revitalisation des centres bourgs, la vitrine des savoir-faire médocains, les projets en matière d'Economie Sociale et Solidaire et d'économie circulaire ...

Profil

- Bac+4/5 ou équivalent,
- Connaissance du fonctionnement des entreprises,
- Connaissance et maîtrise des réseaux de la création d'entreprise, d'accompagnement d'entreprises, de formation professionnelle,
- Aptitudes pour la promotion et valorisation du territoire et ses savoir-faire
- Capacités d'initiative et d'organisation avérées,
- Aisance relationnelle et maîtrise des techniques et outils de négociation et de communication,
- Médiateur reconnu.

Informations complémentaires :

- Contrat à durée déterminée de 3 ans
- Poste contractuel
- Lieu de travail : St Laurent-Médoc

Autres :

- Permis B et véhicule personnel indispensable (indemnités kilométriques)



21, rue du Général de Gaulle - 33112 SAINT-LAURENT-MEDOC
05 57 75 18 92
contact@pays-medoc.com
pays-medoc.com

